

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06.12.2017

Dossier complet le :

08.12.2017

N° d'enregistrement :

F09317P0382

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de Toulon

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Hubert FALCO

RCS / SIRET

2 1 8 | 3 0 1 | 3 7 2 | 0 0 0 1 5

Forme juridique

Administration publique générale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|--|---|
| 17. Dispositifs de captage et de recharge artificielle des eaux souterraines (telles que définies à l'article 2.2 de la Directive 2000/60/CE | b) Dispositifs de captage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est inférieur à 10 millions de mètres cubes et supérieur ou égal à 200 000 mètres cubes, excepté en zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement des seuils. L'autorisation de prélèvement est demandée pour un volume annuel de 4.73 millions de mètres cubes au maximum. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à exploiter les eaux de la source karstique de Saint Antoine pour renforcer l'alimentation en eau potable de la ville de Toulon. cette ressource non négligeable, viendra en renfort à celle qui transite par le barrage de Dardennes et qui provient de sources karstiques dont la plus importante est celle du Ragas.

Les eaux de la sources de Saint Antoine ont été exploitées par la ville de Toulon depuis le début du XVIIIème siècle. depuis l'accident relatif à l'effondrement d'un garage au dessus de la galerie naturelle de la source, en 1997, l'exploitation a été arrêtée puis remise en service par arrêté préfectoral jusqu'en 2010 pour un débit de 80 m3/h. Depuis 2010, les eaux de la source se perdent en mer via le tronçon quasiment couvert sinon artificialisé du Las.

Dans la perspective de période de sécheresse de plus en plus longue et de la raréfaction de l'eau potable, la ville de Toulon envisage de tout mettre en oeuvre pour exploiter une partie des eaux de Saint Antoine tout en préservant la ressource, son environnement et le fleuve Las.

La source Saint Antoine sourde au pied du Mont Faron. Elle représente une des principales résurgences d'un vaste système karstique dont la partie la plus proche de la ville est le Mont Faron. le reste du système semble appartenir au vaste plateau de Tourris.

4.2 Objectifs du projet

Renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville de Toulon et la préservation d'une ressource d'eau potable non négligeable.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent en:

1 - Nettoyage de la galerie. cette opération se fera avec l'aide de plongeurs et spéléologues. En effet, lors de l'inspection de la galerie réalisée en février 2017 par l'association "PlongéeSout", il a été remarqué la présence d'un certain nombre d'objets hétéroclites ainsi que des traces d'hydrocarbures figées sur la paroi de la zone effondrée.

2 - Nettoyage et remise en état de la dérivation (prise d'eau) située dans la partie maçonnée de la galerie

2 - La remise en fonction de l'usine de traitement de l'eau

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les eaux de la source Saint Antoine seront acheminées vers l'usine de traitement par l'intermédiaire de la galerie maçonnée d'une longueur d'environ 30 mètres et qui permet la dérivation d'une partie des eaux de la source. un débit minimal de 25l/s sera laissé à l'aval de la source pour venir s'ajouter au débit naturel du Las sur son dernier tronçon avant son estuaire dans la rade de Toulon.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de prélèvement est soumis à autorisation au titre de:

1 - Code de l'environnement, articles R214-1 à 6 - rubrique 1.1.2.0

2- Code de la santé publique, articles L.1321-1 à 10

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|-------------------------------------|
| L'autorisation est demandée pour un volume annuel maximum à prélever dans les eaux de la source Saint Antoine | 4.73 Millions de m ³ /an |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Toulon -
758 Avenue des Moulins (D46)
83000 TOULON

Coordonnées géographiques¹

Long. 05°54'45" Lat. 43°08'40"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La source de Saint Antoine est située à environ 250 m à l'Ouest de la limite du périmètre de la ZNIEFF de type 2 N°930012491 - Mont Faron. |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le PLU de Toulon reproduit les zones bruyantes à proximité des infrastructures de transport. la zone de captage de la source Saint Antoine se situe à proximité d'une voie de catégorie 4 à l'exposition au bruit (Avenue des Moulins). |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 1 - PPR Inondations et Mouvement de terrain - Chutes de pierres et de blocs du Mont Faron- approuvé par arrêté préfectoral du 20 décembre 2013. 2 - Incident nucléaire et Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui concerne la base navale |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Suite à l'effondrement d'une partie du toit de la galerie naturelle en 1997, des hydrocarbures ont souillé une partie des sols et des roches au droit de l'effondrement. La reconnaissance des plongeurs de l'association PlongeeSout ont mis en évidence la présence très localisée d'hydrocarbures sur le mur et au fond de la galerie. D'autant plus que cette zone correspond au carreau d'une ancienne carrière de granulats. C'est sur ce carreau qu'existait le garage source des hydrocarbures. Actuellement cette parcelle est propriété de la ville de Toulon |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Une instruction par l'hydrogéologue agréé pour la mise en place des périmètres de protection du captage est en cours. |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | FR9301608: Mont Caume - Mont Faron - Forêt domaniale des Morières La source et l'usine de Saint Antoine sont à environ 250 m à l'Ouest du site Natura 2000 |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les eaux seront prélevées dans la rivière souterraine de Saint Antoine. elle fait partie du réseau karstique du Mont Faron et du massif de Tourris. cet aquifère appartient à la vaste masse d'eau FRDG137 - Les calcaires de la Sainte Baume. Les volumes annuels de la source sont très variables. A titre d'exemple, entre 2013 et 2015, le volume annuel a varié entre 5 et 10 millions de m3. Le volume maximal demandé sera de 4.73 Mm3. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Il s'agit de la dérivation d'une partie des volumes de la source avant son rejet dans le Las puis la mer. il n'y aura aucun impact négatif sur la masse d'eau FRDG137 - les calcaires de la Sainte Baume. D'autant plus que le prélèvement aura lieu en fin de parcours de la rivière souterraine de Saint Antoine |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le prélèvement et l'acheminement des eaux se situant en sous-sol et dans des ouvrages existants, il n'y aura aucun impact sur un habitat ou sur les espèces inscrites dans le Formulaire Standard de Données du site Natura 2000. |

| | | | | |
|------------------|--|---|--|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La source de Saint Antoine et l'usine de traitement se situent: 1 - en zone blanche par rapport au PPR chute de blocs (extrait de carte en annexe). le PPR inondations et mouvement de terrain - chutes de pierres et de blocs du Mont Faron- a été approuvé le 20/12/2013 1- en limite de zone à aléas feux de forêt (extrait de carte en annexe). il n'existe pas de PPRif sur Toulon. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Le suivi de la qualité des eaux sera effectué conformément à l'arrêté du 21/01/2010 relatif au programme de prélèvement et d'analyse du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution. Il sera procédé à au moins de (2) prélèvements annuels afin d'effectuer des analyses de types RP sur les eaux brutes. Une attention particulière sera portée aux analyses des hydrocarbures. |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | seulement les personnes (1 à 2) chargées de l'entretien et le bon fonctionnement de l'usine de traitement des eaux. Ces personnes se déplaceront à pied dans l'enceinte de l'usine. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | les pompes sont situées dans l'usine de prélèvement et de traitement. il s'agit d'un bâtiment en dur isolant au maximum la propagation des bruits vers l'extérieur. |

| | | | | |
|------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|--|--|--------------------------|-------------------------------------|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet de prélèvement d'eau par dérivation d'une partie des eaux de la source de Saint Antoine n'aura aucun effet sur l'environnement ou la santé humaine dès lors que les eaux prélevées et distribuées seront rigoureusement suivies.

Les mesures relatives à l'entretien et à la surveillance du captage seront décrites en détail dans le dossier de demande d'autorisation

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les conditions d'exploitation des eaux de la source de Saint Antoine n'étant pas modifiées sauf pour les volumes sollicités par rapport aux périodes d'exploitation de cette ressource.

La mise en place des périmètres de protection de la ressource vont renforcer sa protection et le milieu naturel dans lequel elle évolue. Le Las, fleuve souvent "maltraité" verra sa protection et sa mise en valeur liées à celle de la ressource.

Il nous semble que l'ensemble des mesures qui seront prises n'auront pas d'impact négatifs sur l'environnement naturel et humain mais apporteront un certain nombre de bénéfices à ces environnements.

Il n'est donc pas nécessaire que la demande d'autorisation soit soumise à évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------|
| |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Maille

TOULON

le

04/12/2017

Signature

H. Cheuevand

L

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

